n°12

Juin
2021

Forêts privées du Grand Est

- Journal d'information forestière -

Dossier technique :
Planter les bonnes essences au bon endroit : les nouveaux outils de décision

Encore 6 mois pour bénéficier du plan de relance

FRANSYLVA

CNPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
GRAND EST

Photo : Béatrice Molinier - CRPF GE © CNPF

ÉDITO

Il arrive parfois que tout le monde perde de vue une information et du coup cela en devient, des années plus tard, une surprise...

En l'occurrence, la loi du 13 octobre 2014 **abroge à la date du 1er janvier 2022 l'article L. 124-2 du Code forestier définissant le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)**.

Ce dispositif apporte une solution souple et efficiente aux détenteurs de forêts de petites surfaces, afin qu'ils puissent disposer d'une présomption de garantie de gestion durable permettant d'accéder aux différentes aides forestières et foncières, comme aux dispositifs fiscaux.

Très concrètement, dans notre région particulièrement sinistrée par la crise des scolytes, **de nombreux propriétaires ne pourront plus bénéficier du Plan de Relance** sauf à :

- faire agréer un Plan Simple de Gestion (PSG) volontaire s'ils disposent d'une surface supérieure à 10 ha,
- à défaut, se regrouper avec ses voisins, et faire agréer un PSG concerté,
- adhérer à un Règlement Type de Gestion (RTG) d'une coopérative ou d'un expert.

Pour tenter d'expliquer le pourquoi de cette surprise : tout le monde pensait qu'un document de gestion unique (DGU) verrait le jour, se substituant aux différents documents actuels, mais le Ministère de l'Agriculture semble y avoir renoncé (provisoirement ?).

Dans le Grand Est, **près de 300 000 propriétaires, représentant près de 60 % de la surface de la forêt privée**, **sont potentiellement concernés**, qui ne pourront plus accéder aux différentes incitations à la reconstitution des peuplements, à l'amélioration foncière....

C'est mal venu, puisque ces forêts de petites surfaces constituent le principal gisement de bois supplémentaire mobilisable au profit de la filière.

Depuis février 2021, **vos représentants se mobilisent afin que le CBPS puisse être prolongé**, le temps de mettre en place ce nouveau DGU.

Les sénateurs de l'ensemble des régions ont été alertés et un amendement sénatorial vient d'être adopté dans ce sens.

À cette heure, il semble qu'un accord en commission mixte paritaire parlement-sénat puisse intervenir, évitant ainsi une 2nde lecture au parlement.

Le dernier obstacle restera l'avis du Conseil Constitutionnel quant à la cohérence de la présence de cet amendement avec l'objet du vecteur législatif retenu : le projet de loi "portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets".

Gageons que le maintien de la motivation des sylviculteurs soit apprécié comme un facteur de résilience !

V. Ott
Président du CRPF Grand Est

Sommaire

3 **Actualités régionales**
. PEFC Grand Est se réorganise.
. Les scolytes, toujours.
. Participez aux Assises de la forêt et du bois.

5 **Économie**
. La mobilisation de la petite forêt, une priorité.
. Cours des bois résineux.

7 **Technique**
. Une autre façon de chasser : la Drücken.

8 **Syndicat Moselle**
. La presse s'émeut des nombreuses coupes en petites forêts privées.

9 **Syndicat Aube**
. La réserve naturelle de la Bassée.

10 **Formation**
. Démonstration de matériels à la pelle.

11 **Arbre au vert**
. Le plus bel arbre de France est marnais !

12 **Actualités du plan de relance**
. Plus que 6 mois pour en bénéficier.

Dossier technique
Choix des essences en contexte climatique changeant.

Merci à nouveau à Philippe Laden pour sa contribution active à la conception de ce numéro.

Actualités régionales

Nouvelle organisation de PEFC Grand Est

Les bureaux de l'association de certification de la gestion durable des forêts sont désormais situés à la Maison Régionale de la Forêt et du Bois, au Complexe Agricole du Mont Bernard à Châlons-en-Champagne (51000).

Une nouvelle équipe y est installée :

- **Apolline Hitzel**, Déléguée Régionale : 06 25 94 72 12
- **Nicolas Monnier**, Chargé de mission : 06 69 17 79 63
- **Marie Fenie**, Assistante de Gestion : 03 26 26 82 65

contact@pefc-grandest.fr.

1er système de certification forestière en France et dans le monde, PEFC définit et garantit la gestion durable des forêts, en concertation avec :

- Les propriétaires et gestionnaires forestiers,
- Les entreprises de la filière forêt-bois-papier,
- Les usagers de la forêt.

L'association PEFC Grand Est, sous la présidence de François Godinot, regroupe plus d'un million d'hectares de forêts représentant plus de 5 300 participants, ainsi qu'environ 375 entreprises certifiées PEFC.

N'hésitez pas à contacter la nouvelle équipe pour toute demande d'information !

Ardennes / Meuse / Meurthe et Moselle - PPA : la fin des contraintes forestières

La Belgique étant désormais déclarée indemne de la Peste Porcine Africaine (PPA) depuis novembre 2020, **l'obligation de déclaration des chantiers forestiers mécanisés**, de nettoyage, la désinfection des engins ainsi que l'obligation de formation aux consignes de biosécurité des personnes travaillant dans la zone blanche **sont supprimées**. Les activités de promenades, de loisirs, sont désormais autorisées.

Seules les analyses de sangliers morts et les mesures de dépeuplement ainsi que les clôtures s'appliquent jusqu'au 31 mars 2022 en ex-zone blanche, rebaptisée en simple "zone d'observation".

Marne - Propriétaires forestiers, vous avez le choix de l'agrainage pratiqué chez vous !

L'agrainage est néfaste quand il est utilisé en nourrissage et non en dissuasion. Nous observons de plus en plus de dérive de cette pratique. Par l'application du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) de la Marne, une convention d'agrainage (disponible sur le lien suivant : *https://www.fdc51.com/wp-content/uploads/2017/07/convention_agrainage.pdf*) **est obligatoire entre le propriétaire et le chasseur**. **Sans ce document, l'agrainage n'est pas autorisé en forêt**. On constate que trop peu de conventions sont réalisées. Les propriétaires marnais ont les moyens de réguler/contrôler l'agrainage, il serait dommage de s'en priver.

L'avenir du CBPS en question :

La loi prévoit la disparition du CBPS au 1er janvier 2022, mais vos représentants s'activent pour que cette échéance soit prolongée. **Voir le détail dans l'éditorial ci-contre**.

Scolytes : quelles perspectives en 2021 ?

Grâce aux pièges installées, on peut suivre la progression des essaimages de scolytes. Les 1ères captures ont eu lieu fin mars, après le 15 avril en plaine, correspondant à la période de chaleur exceptionnelle. La période de froid qui a suivi, s'est traduite par une quasi disparition des captures dans les pièges. La 2ème semaine de mai a connu des envols plus importants, sans être exceptionnels et pas sur tous les sites suivis.

Photo : L-A Lagneau © CNPF

Traces d'attaque de scolytes sur épicéa commun

Ce retard d'essaimage aura pour conséquence de n'avoir que 2 générations de typographe en 2021 (au lieu de 3 dans beaucoup d'endroits ces dernières années). Les populations de typographe seront donc plus réduites tout comme l'intensité des attaques par rapport aux années précédentes. Le climat des mois à venir sera déterminant. Si les prévisions de Météo-France pour mai-juin-juillet 2021 se confirment, à savoir une forte probabilité de conditions plus sèches que la normale, **le nombre d'épicéas attaqués par le typographe va probablement continuer de progresser** au sein des massifs ; en plaine où ils sont encore présents, mais risquent surtout de s'intensifier en altitude.

Source Département Santé des Forêts.

Quelles forêts en Grand Est en 2100 ?

Telle est la question centrale des 1ères Assises des Forêts et du Bois du Grand Est, organisées en 2021 par l'interprofession Fibois Grand Est, en partenariat avec l'Association Des Hommes et Des Arbres. Soutenue par la Région, cette initiative encourage habitants, élus, professionnels de la forêt et du bois (dont les forestiers privés) et monde associatif à réfléchir ensemble à la gestion multifonctionnelle de notre patrimoine forestier régional.

Les médias se font régulièrement l'écho des attentes, mais aussi des critiques parfois vives du public, d'associations environnementales ou de scientifiques envers la gestion forestière et plus particulièrement certaines pratiques sylvicoles comme les coupes rases ou les plantations résineuses monospécifiques. Afin d'apaiser le débat et tenter de **trouver des consensus autour d'une vision partagée des forêts de demain**, des rencontres appelées "Ateliers de la forêt et du bois" seront organisées **de juin à octobre 2021 par l'Association Des Hommes et Des Arbres**. Elles auront pour objet de recueillir les perceptions, interrogations, propositions des parties prenantes et de permettre à chacun de mieux appréhender les enjeux des forêts du Grand Est. Une restitution de ces échanges aura lieu lors des Assises des Forêts et du Bois qui se dérouleront les 26 et 27 novembre 2021 au Palais des Congrès de Remiremont. Afin que la voix des propriétaires forestiers soit entendue, **nous vous invitons à participer à ces ateliers ainsi qu'aux Assises**. Plus de renseignements sur : https://www.fibois-grandest.com/les-assises-de-la-foret-et-du-bois-du-grand-est/

R. Perrin - Fransylva 88
Membre du Comité d'Organisation

Hubert Loye, nouveau chef du SeRFoB

Hubert Loye a pris ses fonctions en tant que chef du Service Forêt Bois de la DRAAF Grand Est le 1er mai dernier, en remplacement d'Isabelle Wurtz. Ingénieur forestier de formation, il a exercé différents postes de terrain à l'Office National des Forêts : d'abord 15 ans en Haute-Marne, en particulier comme responsable d'Unités Territoriales dans la région de St-Dizier *(avec comme principale problématique, la reconstitution des massifs touchés par la tempête Lothar)*, puis 3 ans responsable du pôle Sylviculture à la Direction Territoriale de Bourgogne-Champagne-Ardenne. À partir de 2015, il devient directeur de l'Agence de Verdun, puis rejoint la Direction Territoriale Grand Est, chargé de la conduite de projets et de l'ingénierie financière. C'est aujourd'hui de nouvelles missions qui l'attendent, dans un contexte de défis majeurs, et en particulier celui de leur adaptation aux changements climatiques.
Isabelle Wurtz, quant à elle, devient adjointe au Directeur Territorial de l'Office National des Forêts Grand Est pour la partie Ouest. Nous leur souhaitons à tous les deux, le meilleur dans leur nouvelle fonction.

Chantier de restauration de Notre-Dame de Paris :
Les propriétaires forestiers ont fournis grâcieusement les 1 200 chênes nécessaires à la restitution de la flèche de Viollet-le-Duc, du transept et des travées adjacentes.

Dans cet élan de générosité sans précédent, la Région Grand Est a été la 2ème région contributrice en offrant 236 chênes. Les 10 départements du Grand Est ont participé à l'opération. Aux côtés des forêts publiques, les propriétaires privés du Grand Est ne sont pas restés inactifs avec le don de 92 chênes, soit un taux équivalent à celui du pourcentage de forêts privées dans notre région.
Bravo aux propriétaires pour leur engagement !
Les arbres ont été coupés en mars dernier et vont être débités d'ici la fin de l'année 2021 puis seront séchés entre 12 et 18 mois, jusqu'à atteindre un taux d'humidité de moins de 30 % avant leur transport chez les charpentiers début 2023.
Un appel pour une 2ème tranche d'abattage est lancé pour la restauration des charpentes de la nef et du chœur.

Un dispositif incitatif pour réduire le morcellement, désormais sur toute l'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) déploie un mode d'aménagement foncier -appelé ECIF- avec le soutien de la Chambre d'Agriculture et du CRPF. Basé sur le volontariat, la transaction entre acheteur et vendeur n'est plus traduite par un acte notarié mais par un acte de cession rédigé par la CeA dont c'est la compétence. **Il n'y a donc pas de frais de notaire**. Cet acte est ensuite transmis au juge du livre foncier pour y être inscrit. Cette procédure a fait l'objet de tests sur plusieurs communes pendant près d'une année et a été jugée intéressante. **L'ensemble de ce dispositif vous sera détaillé dans le prochain numéro.**

L'Europe et la Région Grand Est en faveur de la mobilisation de la petite forêt privée

Le CRPF, les Chambres d'agriculture de l'ex-territoire lorrain en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture mènent des actions de développement et sensibilisent les propriétaires de petites surfaces, principalement celles de moins de 10 hectares.

Pourquoi un programme en faveur du développement des petites forêts ?

Parce que près de 40 % de toute la forêt privée est en unités de gestion d'un seul tenant inférieures à 4 ha *(source AGRESTE)*.

Parce que dans ces petites forêts (plus précisément, dans les forêts privées hors PSG), **on ne prélève que 33 % de l'accroissement biologique** (source PRFB 2018-2027) ... Mais qu'a contrario, les bois feuillus de valeur, quand ils existent, y sont extraits sans renouvellement possible ...

Avec des perspectives de développement de l'utilisation du bois, il est capital de ménager l'avenir en incitant les petits propriétaires à appliquer les principes de la gestion durable : couper régulièrement en fonction de l'accroissement, renouveler les peuplements, mélanger les essences, favoriser la diversité, tenir compte de l'impact paysager...

Ce projet est soutenu financièrement par l'Europe (Mesure 16-7 B du PDR Lorraine - FEADER) et de la Région Grand Est depuis le 1er juillet 2018. L'autofinancement du CRPF et des Chambres est assuré par le retour de la TATFNB d'origine forestière.

Photo : F. Gallois © CNPF

Conseillers Chambre d'Agriculture et techniciens CRPF sont à votre disposition.

Les secteurs concernés figurent en vert sur la carte ci-dessus. Des actions similaires sont également menées sur le reste de la région Grand Est *(voir https://grandest.cnpf.fr/Actions de territoire/Développement des petites forêts privées).*

Dans un contexte particulier de changement climatique, de crises sanitaires et de l'implication toujours plus forte de la société, ce projet vise à sensibiliser les propriétaires pour une mobilisation durable et organisée de la ressource bois dans les 4 départements lorrains.

Concrètement, les techniciens des Chambres d'agricultures et du CRPF :

- animent un réseau local d'associations,
- conseillent, informent les propriétaires forestiers, promeuvent la gestion sylvicole durable et groupée,
- apportent des solutions concrètes pour la mobilisation des bois, les travaux à effectuer, grâce aux liens avec les opérateurs économiques,
- dynamisent le regroupement foncier forestier via la mise en place de bourses foncières (subventionnées par les Conseils départementaux).

Ce projet, au vu de ses résultats de la 1ère phase, a été reconduit sur la période du 1/07/2019 au 31/12/2020. Il sera poursuivi dans les années futures. Les conseillers et techniciens forestiers du CRPF et des Chambres d'agriculture sont à votre disposition pour tout conseil gratuit. Vous retrouverez leurs coordonnées sur nos sites internet respectifs.

L. Muller - CRPF GE

Résultats du programme sur la période du 1/07/2018 au 31/12/2020

Coupes et travaux :
123 527 unités mobilisées (m^3, stères ou tonnes), dont 29 % issus de chantiers groupés, dont 48 % scolytées.
184 ha reboisés ou proposés au reboisement

Environ 2/3 des volumes sont mobilisés par l'intermédiaire d'un opérateur économique (coopératives, experts ou techniciens indépendants)

Gestion des peuplements :
161 CBPS enregistrés
801 ha sous CBPS

Conseils et formation :
1 072 visites conseil
36 réunions
1 300 propriétaires sensibilisés

Bourses foncières, pour construire des propriétés de taille gérable :
1 197 parcelles
396 ha

Bois résineux : un retour à des prix plus normaux ?

Il n'a échappé à personne que des tensions sur le marché des matières premières sont intervenues avec la reprise mondiale, dont le bois, entraînant des difficultés d'approvisionnement dans les entreprises de 2nde transformation, les scieries tournant à 120 % de leur capacité.
Situation due à une reprise brutale des marchés, américains notamment, où les prix des sciages se sont envolés, entraînant des exportations des pays Européens vers les USA , pays qui ont de ce fait délaissé le marché français.

Si les prix de vente des sciages sur le marché français n'ont pas suivi ceux d'outre Atlantique, **les hausses sont cependant réelles**.
Les différents intervenants sur le marché des résineux indiquent que cette tendance se poursuivra durablement, car outre la reprise mondiale, la mise en place de la réglementation RT 2020 sera favorable au matériau bois dans la construction.

Les cours de nos bois résineux sur pied va-t-il suivre ?

Les 1ères ventes publiques dans le Grand Est et en Bourgogne Franche Comté montrent une forte reprise des cours. Sans parler du Douglas dont les cours s'envolent, dépassant régulièrement les 110 €/pied, **la valeur moyenne des grumes d'épicéa remonte**, atteignant jusque 65 € le m³/pied sous écorce dans plusieurs ventes récentes. Même le prix du bois scolyté est en hausse ! Le sapin pectiné est quant à lui encore un peu en retard du fait de nombreuses coupes sanitaires dues aux dépérissements.
Cette tendance à la hausse est sans doute encore un peu freinée **par les stocks importants dont disposent certains scieurs** (des coupes d'arbres verts, achetés il y a plusieurs années en forêt publique notamment, ont été différées et il va falloir les couper prochainement).
Mais les prix devraient enfin atteindre des niveaux permettant aux propriétaires de pouvoir de nouveau investir dans leurs forêts pour les renouveler et les adapter au changement climatique.

R. Perrin - Président de Forestiers Privés des Vosges

Norske Skog / Pavatex

L'usine de pâte à papier-journal de Golbey près d'Epinal, subissant la baisse régulière de la consommation de papier-journal, investit 500 millions d'euros, en particulier pour convertir l'une de ses 2 machines dans la production de papier-carton d'emballage. Cela ne sera pas sans conséquence sur les débouchés des petits bois de sapin-épicéa.
Dans le même temps, le fabricant de panneaux isolants bois PAVATEX (Groupe Soprema), travaillant en synergie avec Norske Skog (les 2 usines sont situées sur le même site), investit dans une 2ème ligne de production. PAVATEX consomme des résineux (épicéas ou douglas) principalement sous forme de plaquettes.

GARNICA

La construction de l'unité de contre-plaqués du groupe Garnica à Troyes a commencé. Elle devrait être opérationnelle mi 2022, pour consommer à terme 300 000 m³ de peuplier.

Scierie de Steinbourg

Scierie et Caisserie de Steinbourg, située dans le Bas-Rhin près de Saverne, est l'une des principales unités de sciage de hêtre de France. Elle a investi ces dernières années dans une 2ème ligne et des séchoirs, permettant un objectif de besoins annuels de 100 000 m³ de bois. Ceci vient compenser en partie la fermeture de la scierie de hêtre Wagenheim à Goetzenbrucken en Moselle.
Une hausse modérée est attendue sur le hêtre, peut-être plus marquée sur les qualités inférieures.

A. de Lauriston © CNPF

Un nouveau président à F&BE

Michel Vannesson, propriétaire forestier dans le secteur de Pont-à-Mousson a été élu à la présidence du conseil d'administration de Forêts & Bois de l'Est. Il succède à Ch-Fr. Walckenaer qui lui a passé le flambeau après 6 années de présidence, dans le cadre d'une transition préparée de longue date. Michel Vannesson est une personnalité bien connue de la Forêt Privée du Grand Est. Il occupe actuellement un poste d'administrateur suppléant du CRPF Grand Est et de l'Union Forestière du Grand Est.

Dossier technique

CHOIX DES ESSENCES EN CONTEXTE CLIMATIQUE CHANGEANT : de nouveaux outils de diagnostic pour aider à la décision

Le choix des essences a toujours été une préoccupation des forestiers, que ce soit pour celles à utiliser dans les boisements et reboisements ou pour celles à favoriser dans les peuplements existants. En témoignent les nombreux écrits dans les annales ou revues forestières ou, plus récemment, les travaux sur les catalogues et guides de stations.
Si l'exercice n'est pas nouveau, il revêt aujourd'hui une importance particulière et est assorti de nombreuses difficultés. Il s'agit, en effet, de choisir des essences adaptées au climat d'aujourd'hui mais aussi aux conditions climatiques qui prévaudront dans un siècle tout en tenant compte des caractéristiques du sol. C'est un exercice périlleux tant les incertitudes qui pèsent sur les scénarios climatiques et le manque de connaissance sur les essences restent importants.
Le présent article n'a pas vocation à donner des solutions sûres et prêtes à l'emploi, elles n'existent pas, mais à proposer un certain nombre d'outils qui peuvent aider le forestier à la prise de décision avec la meilleure connaissance actualisée possible.
Nous avons choisi de présenter ci-après 3 outils auxquels le CNPF a participé ou dont il est à l'origine : les guides pour le choix des essences, "ClimEssences" et "BioClimSol".

Les catalogues et guides de station : des outils opérationnels de terrain

Le concept de catalogue de stations a vu le jour en Lorraine en 1976. C'est un document spécifique d'une région forestière, qui décrit toutes les stations que l'on peut rencontrer sur cette région et qui présente des essences adaptées à chacune de ces stations. L'utilisation des catalogues étant jugée parfois trop complexe, **on utilise actuellement leur version simplifiée : les guides de stations**. Les multitudes de stations décrites précédemment dans les catalogues ont été regroupées en un nombre limité d'unités stationnelles présentant des caractéristiques et des potentialités communes. Les informations contenues dans ces guides sont donc synthétiques, ce qui les rend plus accessibles et a permis d'adapter leur format à une utilisation sur le terrain.
Comme un catalogue, **chaque guide est spécifique d'une région naturelle donnée.** Dans un 1er temps, l'utilisateur doit donc sélectionner le guide adapté à sa région. Il doit ensuite relever plusieurs informations sur le terrain : il faut analyser la topographie, étudier le sol et savoir identifier quelques plantes indicatrices. À partir de ces observations, il peut ensuite utiliser une clé pour déterminer sur quelle unité stationnelle il se situe. Chaque unité stationnelle est décrite, ce qui permet à l'utilisateur de mieux connaître sa forêt. Les potentialités afférentes à la station sont développées et les choix d'essences qui en découlent sont ensuite présentés sous forme de listes ou de tableaux.
Depuis 2009, **les guides sont peu à peu mis à jour pour intégrer les changements climatiques** dans les préconisations d'essences. Par exemple, certains guides alertent le lecteur sur les risques potentiels futurs de croissance ou de maintien d'une essence à l'aide d'une pastille de couleur.

La région Grand Est étant pionnière dans ce domaine, elle est plutôt bien couverte par ces guides intégrant les changements climatiques *(figure 1)*.

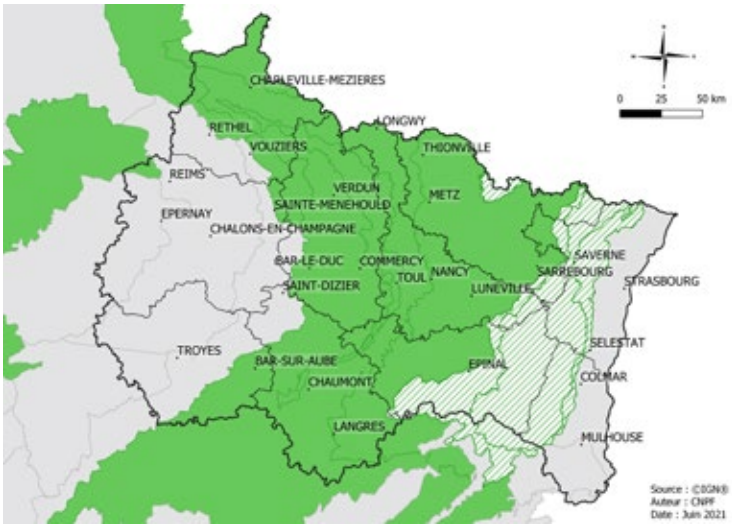

Figure 1 *: Sylvo-éco-régions couvertes par un guide des stations intégrant le changement climatique (en vert) ou en cours de construction (en hachuré). La plupart de ces documents ont pu être réalisés grâce au soutien financier de la Région et de l'État, et résultent d'une collaboration entre la forêt privée et la forêt publique.*

Lexique :

- ***Station*** *: étendue de terrain, homogène pour sa topographie, son sol, son climat et la flore du sous-bois. Les choix des essences forestières se fait à l'échelle de la station.*
- ***Unité stationnelle*** *: Ensemble de stations ayant les mêmes caractéristiques. Un guide des stations décrit les différentes unités stationnelles et précise pour chacune les essences adaptées.*
- ***Sylvo-éco-région*** *: Regroupement de régions naturelles caractérisées par une certaine homogénéité géologique et climatique. L'Argonne, les Plateaux calcaires, les Collines périvosgiennes sont des exemples de sylvo-éco-régions dans le Grand Est.*

Calclim

Le guide de stations des plateaux calcaires du Nord-Est vient d'être finalisé et imprimé. Il présente des cartes des évolutions climatiques passées et à venir à partir de plusieurs scénarios et à différents pas de temps. Pour chaque unité stationnelle, le lecteur peut ensuite évaluer l'adaptation d'une essence au climat actuel et le risque qu'elle encourt à moyen ou à long terme. Ce document fait partie des tout premiers à intégrer de manière approfondie le choix d'essences en contexte climatique changeant.

ClimEssences : un site internet pour parfaire ses connaissances et effectuer des simulations climatiques

ClimEssences est une plateforme internet destinée à mieux connaître les essences forestières et à anticiper selon les connaissances actuelles sur leur devenir en contexte climatique changeant. Elle comporte plusieurs modules :

- **Les fiches espèces** :
  Dans cette partie, les essences sont présentées en détail. On y découvre leur description botanique, leur aire de répartition naturelle et leurs exigences vis-à-vis de différents paramètres. **Ce sont ainsi 37 critères qui sont notés** de "A" à "D", "A" étant la meilleure note et "D" la plus défavorable. Parmi les éléments évalués, on retrouve les caractéristiques liées au climat (résistance au chaud, au froid, à la sécheresse...), aux conditions de sols (résistance à l'engorgement, au calcaire,...) ou bien encore à la capacité à produire du bois de qualité. Les éléments de biodiversité (effet sur la qualité de l'eau, sur le paysage...) et la résistance aux aléas et pathogènes sont également expertisés. Ce module propose aussi de comparer jusqu'à 5 essences entre elles. Enfin, il est également possible de sélectionner des critères et voir les essences qui sont les mieux notées pour ces derniers (par exemple, résistance aux gels tardifs et résistance au chaud).

- **Les onglets climatiques** :
  Différentes options d'analyse sont offertes. Il est ainsi possible de visualiser des éléments de climat actuel et leur évolution future (température, précipitations...) pour différents scénarios climatiques. Le site permet également de visualiser des cartes de compatibilité climatique pour

un certain nombre d'essences à différents horizons temporels.
Comme pour les autres outils, ClimEssences comporte des limites et est appelé à évoluer en fonction des connaissances scientifiques.

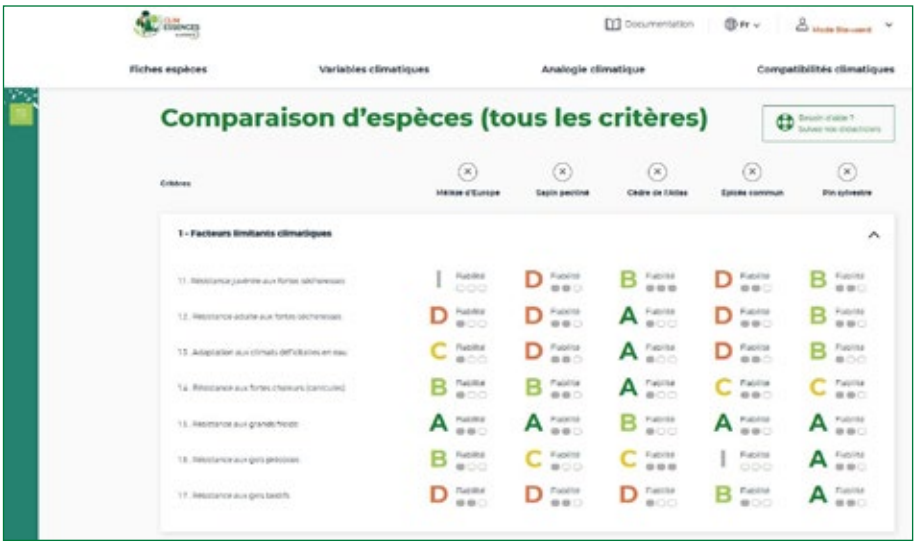

ClimEssences, financé par le Ministère de l'Agriculture et par France Bois Forêt, a été réalisé par le CNPF et l'ONF dans le cadre du RMT AFORCE qui est un réseau mixte technologique (RMT) dont l'objectif est d'accompagner les forestiers dans l'adaptation des forêts aux changements climatiques. **Après l'été 2021, le site sera accessible à tous en mode "utilisateur standard"** *(https://climessences.fr/)*.

BioClimSol : une application de terrain qui intègre climat et caractéristiques des stations pour aider aux choix des essences

Développé par l'Institut du Développement Forestier du CNPF, BioClimSol est un outil fonctionnant à l'échelle de la parcelle, visant à aider les forestiers à répondre à 2 grandes questions :

❶ Quel est le risque d'observer un dépérissement dans un peuplement sur pied ?
❷ Quelles essences peuvent être adaptées pour le reboisement ?

Son originalité : **il peut être embarqué sur le terrain grâce à une application Android** fonctionnant sur smartphones et tablettes : FORECCAST.
BioClimSol est ainsi alimenté en direct par les données de topographie, de sol, les caractéristiques dendrométriques et sanitaires des peuplements, relevées par un opérateur sur une parcelle. L'application télécharge également les données climatiques actuelles et les prédictions futures au point de géolocalisation de l'appareil utilisé.

Écran de saisie de données de FORECCAST

L'application, facile à prendre en main, guide l'utilisateur étape par étape dans les relevés et le cheminement du diagnostic de station, avant de générer rapidement 2 rapports clairement présentés, l'un pour le peuplement en place lorsqu'il existe encore, l'autre pour le reboisement.

BioClimSol s'appuie sur 2 types de modélisation pour livrer ses prédictions. Pour 31 essences, il s'agit de modèles de niches (INB "Indice de Niche BioclimSol") qui déduisent de la présence observée des espèces, de la littérature et de dires d'experts les conditions climatiques, topographiques et pédologiques qui leurs sont favorables. L'application produit alors un niveau

de vigilance qui se décompose en 3 pictogrammes indiquant, le cas échéant, les facteurs limitants conduisant à contre-indiquer une essence. Le degré de fiabilité des informations utilisées pour construire un INB dépend des connaissances sur les différentes essences.

Pour 8 essences très communes dans les forêts françaises, on utilise plutôt des modèles de dépérissement. Ceux-ci ont été construits sur la base d'études grâce auxquelles d'importantes bases de données terrain ont pu être assemblées. 38 études ont ainsi été menées, plus de 100 000 arbres mesurés. Elles ont permis de relier la probabilité d'observer un dépérissement à certains facteurs environnementaux, pour une essence donnée sur un territoire. Il en découle un IBS, "Indice BioclimSol", score standardisé de 0 à 10 indiquant le niveau de vigilance prédit pour l'essence dans un contexte donné. Cependant, ces études, même si elles sont nombreuses, restent locales, tandis que l'IBS, lui, peut être généré partout en France. Les prédictions des modèles sont logiquement moins fiables lorsqu'on s'éloigne de l'endroit où ils ont été construits. L'application permet cependant de savoir où ont été recueillies les données et il convient de s'y référer pour utiliser l'outil à bon escient.

Ce facteur, s'il est à prendre en compte, n'est pas définitif, puisque BioClimSol est un outil évolutif au fonctionnement participatif : chaque fois qu'un opérateur utilise l'application, il contribue à améliorer et étendre les modèles en y entrant ses données de terrain collectées sur un nouveau site.

L'application BioClimSol est réservée aux personnes ayant suivi une formation dédiée. Dans un 1er temps, elle est déployée à destination des professionnels.

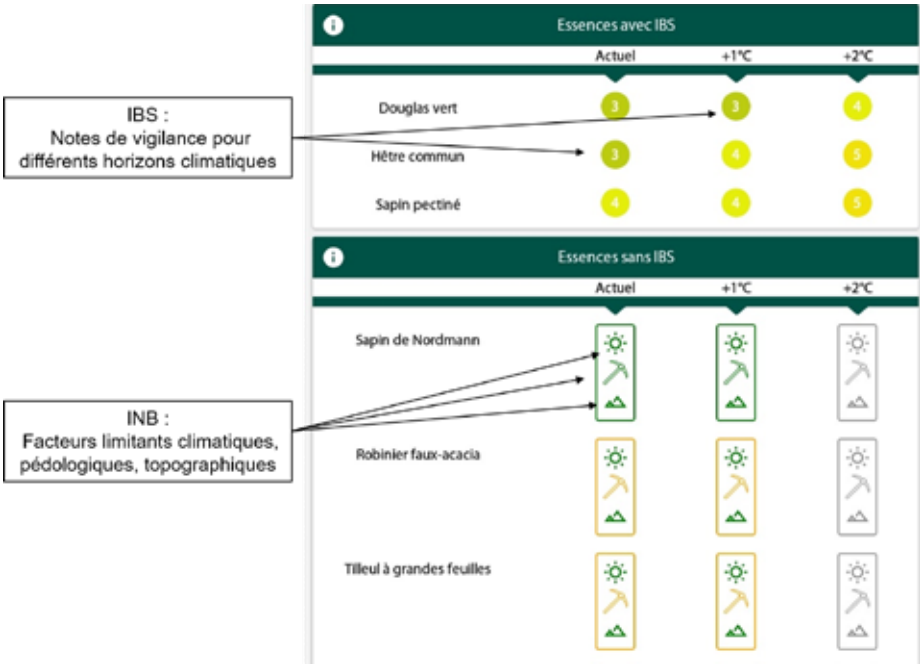

Extrait d'un diagnostic de solutions de boisement

Et donc, quel outil utiliser pour le choix des essences ?

À la lecture de ce qui précède, on constate que les démarches des 3 outils pour tenter de choisir les bonnes essences sont différentes. Elles sont aussi complémentaires. Il existe, par ailleurs d'autres méthodes que celles décrites ci-dessus. Développées par la recherche ou d'autres acteurs, elles apportent toutes des briques supplémentaires dans la connaissance des forestiers. Chacune comporte des atouts et des faiblesses. **C'est la combinaison des approches qui permet d'affiner la décision.** En tout état de cause, plus encore que par le passé, **il est essentiel de bien connaître les conditions stationnelles de sa forêt et de se faire assister par un professionnel** car les décisions et les investissements d'aujourd'hui engagent l'avenir sur un horizon lointain.

C. VItu, J. Boiffin, M. Perthuis, S. Gaudin
CRPF Grand Est

Chasser autrement et de façon plus efficace, c'est possible !

La battue est la méthode la plus utilisée pour chasser le grand gibier. Son efficacité est pourtant limitée avec en moyenne 6 à 7 balles tirées pour un animal prélevé. C'est pourquoi, certains chasseurs changent de mode de chasse et utilisent la Drücken, poussée silencieuse pratiquée régulièrement en Alsace. ***Olivier Fouéré*** *gestionnaire forestier et responsable de chasse a mis en pratique cette méthode.*

Pouvez-vous nous présenter rapidement le massif forestier que vous gérez, la forêt et la chasse ?
Le territoire de la Fontaine d'Olive est la propriété d'un groupement forestier regroupant de nombreux actionnaires. **Ce massif d'environ 1 150 ha** est composé à 60 % de résineux et à 40 % de feuillus. La futaie régulière y est dominante -avec, dans les résineux, beaucoup de peuplements jeunes issus de la tempête 1999- mais les propriétaires ont décidé de tendre progressivement vers la futaie irrégulière, avec une plus grande diversité d'essences, en adéquation avec les évolutions climatiques.

Quel est l'historique de la chasse sur cette forêt ?
Durant de nombreuses années, la chasse était louée avec un bail classique et un mode de chasse traditionnel ; nous constations **des dégâts sur les peuplements que nous ne pouvions maîtriser**. Les propriétaires ont décidé de reprendre la chasse à leur compte depuis plusieurs années ; un cahier des charges annualisé **avec une obligation de résultats** est mis en place afin d'avoir la main sur l'ensemble de la chasse. Le propriétaire peut ainsi réaliser le plan de tir en contrôlant les prélèvements et être suivi dans ses demandes. Le territoire a vu les attributions de cervidés évoluer de 4 animaux aux 100 ha avec un taux de réalisation de l'ordre de 50 % à 9 animaux aux 100 ha avec un taux de réalisation de 80 %. Actuellement les taux d'attributions sont de l'ordre de 6 animaux aux 100 ha, quasi complètement réalisés. Si la battue traditionnelle est toujours présente, **l'affût et surtout la drücken ont été mis en place avec de très bons résultats**.

> **Avec la Drücken, le chasseur posté a le temps d'identifier et de prélever l'animal voulu.**

Pourquoi avoir intégré la drücken dans votre gestion cynégétique ?
Cette méthode est très efficace sur le cervidé et permet en outre de réaliser un **plan de chasse qualitatif**. Et c'est une chasse beaucoup plus respectueuse de l'animal. La moitié du plan de tir des grands cervidés est désormais réalisée grâce à la drücken ; évidemment l'habileté des tireurs est déterminante !

Photo : Florent Gallois - IDF © CNPF

Pouvez-vous nous en présenter le principe et son organisation ?
Le principe de la drücken, encore appelée "poussée silencieuse" est très simple. Les chasseurs sont placés à proximité des fuites naturelles des animaux pendant que quelques traqueurs se déplacent. **Ces déplacements n'ont pas pour objectif de pousser les animaux mais simplement de les mettre en mouvement naturel. Le chasseur posté a ainsi le temps d'identifier et de prélever l'animal voulu**. L'idéal pour ce type de chasse est d'avoir un territoire aménagé de postes surélevés : miradors, chaises d'affût,...

Comment avez-vous convaincu les chasseurs de pratiquer cette méthode de chasse ? Quel bilan en tirez-vous ?
À partir de quelques journées proposées à nos partenaires, le bouche à oreille a fonctionné. Aujourd'hui, la demande est grandissante et presque plus importante que la chasse en battue traditionnelle.
Au delà de la réussite du plan de chasse, l'organisation d'une journée "drücken" est beaucoup plus simple que pour une journée classique, de par le faible nombre de participants, tant postés que traqueurs. L'aménagement et la distance entre les postes de tirs garantissent encore plus de sécurité. Les postes peuvent en plus servir à l'affût.
Mais attention, si la drücken est bien adaptée aux prélèvements des cervidés, **elle n'est pas adaptée à la chasse aux sangliers**.

J.B Wokan - CRPF GE

Parole au Syndicat de la Moselle

Mauvaise presse pour des pratiques désastreuses

Les journaux quotidiens lorrains ont, ces dernières semaines, régulièrement communiqué sur le pillage de bois dans les petites forêts, au point que les élus du secteur s'en émeuvent ; dernier exemple, le 14 juin, le Républicain Lorrain titrait "coupes d'arbres sauvages" à Hettange-Grande, en Moselle.

Photo : J. Fiquepron - IDF © CNPF

Le problème est réel et grave, et touche à 3 sujets qui mériteraient chacun une page de développement :

1. **La réappropriation des petites forêts par leurs propriétaires :** les petites parcelles de bois représentent des surfaces considérables (40 % des forêts privées sont en propriétés de moins de 4 ha d'un seul tenant) et on sait bien que pour une grande part de ces surfaces, le fichier cadastral est caduc, les multi-indivisions sont légion, et retrouver le réel propriétaire est une gageure. À l'exception de la mise en place du droit de préférence, aucune politique nationale n'a réellement été menée pour améliorer cette situation, tout le monde se contente d'un mot d'ordre utopique : "la gestion collective des petites parcelles est la solution". Les quelques démarches concrètes sont dans les régions, comme l'incitation au regroupement foncier du Conseil Départemental de la Moselle.
Je souhaite **que nos organisations construisent au plus tôt** avec les collectivités du Grand Est un grand projet concret sur ce sujet.

2. **La pression sur le chêne due à l'export vers la Chine :** il n'est pas discutable que cette pression augmente et qu'elle déstabilise les entreprises régionales ; et cette pression se traduit par le pillage des petites forêts : la règlementation des coupes y est inexistante, le propriétaire est peu au fait des cours et des pratiques sylvicoles, ou peu motivé par la gestion durable, voire même, **n'a pas été consulté !**
L'export des grumes de chêne fait polémique, et les différents protagonistes ont tous de bonnes raisons ; comment reprocher au propriétaire forestier de chercher à obtenir le meilleur prix ? Je vous invite à réfléchir sur un point : la "bonne" gestion forestière, celle que l'on appelait "en bon père de famille", avec des prélèvements modestes pratiqués régulièrement, **demande des débouchés stables et continus**, c'est-à-dire tout le contraire des marchés "du bout du monde". Je milite depuis longtemps pour renforcer les liens propriétaires-transformateurs, pour sauver l'industrie régionale, mais aussi la forêt ; sommes-nous assez majeurs, les uns et les autres ? **Saurons-nous relever le défi ?**

3. **La liberté de décision des propriétaires :** les coupes évoquées ci-dessus sont de plus en plus médiatisées, et nous n'aurons pas d'autres choix que **de renforcer la réglementation**. D'ores et déjà, le préfet de Meurthe-et Moselle vient d'abaisser le seuil de surface de coupes (de 4 ha à 1 ha) au-delà duquel il faut une autorisation administrative préalable. Je suis personnellement favorable à ce que la même décision soit prise en Moselle : c'est un moindre mal, car si ces pratiques perdurent, l'ensemble des propriétaires sera dans le collimateur de l'opinion publique, donc de l'État.

D. Daclin - Fransylva 57

L'équipe CRPF se complète dans les Ardennes et en Meurthe et Moselle pour inciter les petits propriétaires à appliquer les principes de la gestion durable et les accompagner dans le renouvellement des peuplements dans le contexte sanitaire actuel. Luc Obadia est dans les Ardennes dans le cadre du "Pacte Ardennes" avec en particulier une action de promotion des DGD. Julien Clouet renforce l'équipe de Meurthe-et-Moselle dans le Lunevillois Est autour de J-F. Freund et C. Kervella.

Pays de Bitche : Yann Chabrol remplace Simon Weiss comme technicien forestier animateur de la Chambre d'Agriculture.

Photo : S. Gaudin © CNPF

Parole au Syndicat de l'Aube

Une réserve naturelle nationale de 2 486 ha dans les peupleraies de la Bassée

Ce projet qui s'amorce entre Aube (très majoritairement) et Marne, prend naissance à l'Est de Nogent/Seine pour finir à l'Ouest de Romilly/Seine et compte 2 486 ha au total.
La forêt est concernée pour 1 268 ha (51 %) dont 560 ha de peupleraies (le reste concerne des peuplements alluviaux peu cultivés) et touche de nombreux propriétaires.
Un projet de réserve naturelle suscite souvent des inquiétudes auprès des propriétaires forestiers.

L'initiation de ce projet a donc été suivie de très près par Fransylva Aube en collaboration avec le Groupement Champenois, le CRPF et les membres de la commission régionale du peuplier.
Si les 1ères réunions déroulées en Préfecture avaient donné lieu à de nombreuses inquiétudes pour les forêts cultivées, les discussions entre l'État et les acteurs forestiers du territoire **se sont finalisées par des échanges constructifs**.
Il faut dire que le contexte économique, avec l'arrivée de 2 usines de déroulage dans l'Aube et une forte reprise des marchés ont d'emblée pesé sur les débats. Tout le monde sait bien en effet que dans cette perspective, il eut été malvenu qu'un des meilleurs secteurs populicoles de l'Aube soit mis sous cloche.
Parmi les principales mesures pressenties, on peut retenir :

- **Interdiction à planter ou replanter des peupliers à moins de 6 m d'un cours d'eau**, puis une gestion extensive dans les 2 premiers inter-rangs.
- **Interdiction des phytosanitaires** (sauf traitements ravageurs)
- **Ramassage des gaines plastiques obligatoire**.
- **Les peupleraies devront disposer d'un document de gestion durable** à l'occasion de leur création ou de leur renouvellement qui sera déclaré au comité de gestion. Il donnera lieu à un diagnostic stationnel et environnemental du CRPF afin de n'installer ou pérenniser les peupliers que dans des stations adaptées.

Il va de soi, toutefois, qu'il reste pour ce dossier un long cheminement administratif **qui peut encore réserver des surprises**.
Que par ailleurs cette réserve sera aussi ce que le comité consultatif en charge de sa gestion actera. Le Préfet actuel du département de l'Aube a d'ores et déjà affiché sa préférence à une gestion par des élus.

B. Degoisey - Fransylva 10

Source : DREAL Grand Est

2 projets significatifs dédiés à la restructuration foncière arrivent dans l'Aube

2 projets pourraient rapidement voir le jour dans l'Aube pour lutter contre le morcellement, frein majeur à la mobilisation de bois.
En 1er lieu, il s'agirait du lancement d'un **2nd remembrement en zone populicole**, cette fois dans la Vallée de la Seine entre Romilly-sur-Seine et St Mesmin (après celui de la Vallée de l'Aube).
Le projet concernerait 2 200 ha et près de 10 000 parcelles.
Le Président du Conseil Départemental, Ph. Pichery voit en ce projet un outil de relance économique majeur qui s'inscrit comme une logique structurante à l'arrivée de 2 industriels du peuplier dans le département.
Le 2nd projet consisterait en un système de réduction des frais afférents à l'achat ou échange de petites parcelles boisées, sous forme d'une aide ; ce dispositif existe dans d'autres départements, par exemple en Lorraine.

D. Marteau, nouveau président du Groupement Champenois

Il remplace F. Nicolle qui reste vice-président. D. Marteau est propriétaire forestier et porteur de parts d'un groupement forestier familial dans l'Aube et l'Yonne. Sa participation à la rencontre avec Ph. Pichery a permis de faire avancer les dossiers évoqués *(voir ci-dessus)*.

Démonstration de matériels à la pelle

Photo : Th. Bouchheid © CNPF

Dans le cadre du plan de relance incitant au renouvellement des peuplements, en particulier après le scolyte, le CRPF Grand Est organisait, le 12 mars dernier, en partenariat avec l'entreprise Claude Becker et les pépinières Wadel Wininger, une journée de démonstration d'outils innovants.

Après les exploitations de bois dépérissants, les situations de reconstitution oscillent entre des plantations en plein et un travail de régénération naturelle, complétée ou non par des plantations par îlot (cf. FPGE n° 11). Outre les choix d'essences, **les forestiers s'interrogent** sur les modalités techniques de reconstitution, **sur la nécessité ou non d'un travail du sol**. Il permet une meilleure reprise des plantations mais n'est pas toujours aisé à mettre en place et présente un coût variable selon la topographie et les conditions de chantier. C'est pour cette raison que l'entreprise Becker a mis au point des outils innovants et légers applicables sur une pelle de 8 tonnes seulement **pour un travail en plein ou localisé**. Certaines entreprises du Grand Est sont ou commencent à se doter de ce type de matériel. Le CRPF, avec le soutien de l'association forestière Doller Thur, proposait une journée technique sur les derniers outils adaptés pour la préparation des sites avant plantation. Près d'une trentaine de personnes, gestionnaires (coopératives COSYLVAL et Forêts et Bois de l'Est, expert forestier - Didier Paillereau, ONF), conseillers forestiers de Chambres d'agriculture, exploitants et propriétaires forestiers, a pu assister aux différentes démonstrations.

À la manœuvre : M. Claude BECKER, concepteur des outils en démonstration, soutenu dans le discours par Isabelle Wininger. Ils présentent tour à tour :

À chaque situation, son outil adapté pour la préparation d'une plantation

Photo : Th. Bouchheid © CNPF

① **Le "culti sous-soleur" permet d'éliminer la strate herbacée par sa lame rainurée supérieure**. Sa "dent" terminale, dotée de 2 petites ailettes, favorise le mélange des horizons grâce à un ameublissement par fracturation tout en évitant une "semelle de labour". Son utilisation évite l'asphyxie du sol par aération. Il est possible de travailler en profondeur pour faire remonter l'eau par capillarité.

② **Le "culti-forest" assure un travail de préparation du sol par griffage, scarification et piochage**. Cet outil est bien adapté quelle que soit la densité de souches après exploitation. Il présente l'avantage de préserver la structure du sol et de conserver la matière organique indispensable pour pourvoir à une certaine fertilité. Il est également adapté pour une remise en état après orniérage.

③ **Le "rouleau oscillant" maîtrise la végétation concurrente** (fougère, molinie, ronce...) sans export de matière. Il a l'avantage de supprimer l'adhérence des racines et favorise la dominance du plant avant reprise de la végétation concurrente. L'outil travaille également les 1ers horizons du sol par binage. Il permet l'introduction des fruits dans le sol sans les compacter pour aider à la régénération naturelle.

④ **Le "croissant forestier ou débroussailleuse écureuil" supprime la végétation ligneuse concurrente pour une mise en lumière des plants** ; il permet de casser en hauteur et en biseau toute forme de rejets concurrents. L'outil arase parfaitement les souches qui dépassent et reste adapté pour travailler proche d'un plan sans l'abîmer.
Le maintien (ou son amélioration !) de la qualité des sols est fondamental pour l'avenir d'une plantation. L'utilisation de matériel adapté alliée à leur manipulation par des hommes formés et compétents est gage d'une bonne préparation de la parcelle et facilitera d'autant le travail des reboiseurs.

T. Bouchheid et K. Perrin
CRPF GE

Le plus bel arbre de France est marnais

Depuis quelques années, des labels, des prix, sont décernés à certains arbres ou formations végétales ayant des caractéristiques esthétiques ou naturalistes exceptionnelles. Les médias s'en font largement l'écho, illustrant ainsi l'intérêt que porte désormais l'opinion publique aux arbres. Le forestier, lui, cherche à obtenir des arbres de grande rectitude, avec une écorce fine... des qualités d'une toute autre nature que celles mises en avant par ces labels et prix. Mais le propriétaire forestier, dans sa gestion, peut parfaitement intégrer ces ''monuments'', au bénéfice de la biodiversité, et tout simplement de l'esthétique.

Et le gagnant 2021 est... le concours de ''l'arbre de l'année'', organisée par le magazine Terre Sauvage et l'ONF a distingué cette année **un peuplier noir de 37 mètres de haut** (il servait de mirador pendant la guerre de 14) et 11 mètres de circonférence située au cœur du village de Boult-sur-Suippe, **à 20 km au nord de Reims**. Ces dimensions traduisent un âge respectable, alors que le peuplier n'est pas réputé pour être longévif.

Plus généralement, **l'association A.R.B.R.E.S.** (*) **fait un travail de recensement** de tels arbres, et attribue un label national. *''Nous n'avons pas de définition objective de l'arbre remarquable, il peut être très vieux, ou gros, avoir une forme extraordinaire, ou/et être lié à l'histoire des Hommes ; en fait, il faut surtout un gros coup de cœur !''* explique son président, G.Feterman. **C'est une démarche de sensibilisation**, des propriétaires comme de l'opinion publique ou des élus.

Photo : Ph. Laden © CNPF

Peuplier noir à Boult/Suippe

Des initiatives en Région

De telles initiatives sont prises aujourd'hui un peu partout en France ; dans notre région, on peut citer celles du conseil départemental de Meuse, ou encore de l'Alsace, avec l'édition de publications recensant les arbres remarquables de leur territoire. Il s'agit la plupart du temps d'arbres hors forêt, à l'entrée des villages, au droit des calvaires, avec des essences autochtones (platanes, tilleuls ou chênes ...), ou dans les parcs, avec une palette d'essences plus vaste. **Tous ces arbres**, par leur forme et leur élégance, marquent le paysage et **ont un intérêt patrimonial indéniable**.

En forêt aussi : F.Varinot, délégué de A.R.B.R.E.S. pour la Meuse souhaite qu'un gros alisier situé dans sa forêt soit labellisé : ''*il est le seul arbre du secteur à avoir résisté à la tempête de 1999, il a en quelque sorte marqué l'histoire, il mérite de rester en place !*''. Mais le plus souvent, ces arbres ne présentent pas d'intérêt économique, **il y a donc tout intérêt à les conserver** : ce sont des re-

Photo : S. Asaël © CNPF

Chêne préexistant dans une plantation de résineux - Sundgau (68)

pères, ils font partie de l'histoire de la forêt, et beaucoup d'entre eux, ayant atteint de grosses dimensions, offrent de nombreux habitats (trous de pics, fissures pour les chauves-souris arboricoles...) à une faune et une flore variée. **Ils constituent des hauts-lieux de biodiversité forestière.**

Majestueux ou plus discrets, ''loups'' ou ''trognes'', ils ont aussi leur place dans les forêts ; certains deviendront aussi célèbres que les Faux de Verzy ! (**)

(*) Pour en savoir plus, https://wwwarbres.org. L'association tiendra son congrès annuel à Nancy les 2 et 3 octobre 2021.

(**) Nous n'avons pas voulu évoqué dans cette page les Faux de Verzy, les arbres remarquables probablement les plus ''médiatisés'' du Grand Est : ils méritent un article à part entière !

S. Asaël - CRPF GE

Actualités du plan de relance

Quelques conseils pour le renouvellement des peuplements

Attention aux attaques d'hylobe sur les plantations résineuses après coupes rases !

L'hylobe est le plus important ravageur des reboisements résineux dans les 1ères années : il peut anéantir une plantation en quelques jours par des morsures qu'il effectue sur l'écorce de la tige des jeunes plants, principalement les 2 premières années de la plantation. Il affectionne, pour se reproduire, les coupes rases de tous les résineux, sauf le douglas, avec une préférence pour le pin et l'épicéa. Il est donc préférable, soit de commander des **plants traités en pépinière**, soit d'**attendre au moins 2 ans** avant une nouvelle plantation.

Mélangez un peu ou beaucoup, mais mélangez !

À partir de quelques hectares, **réaliser une plantation pure est pure folie !** Face à un stress dû à la sécheresse ou un ravageur par exemple, les différentes espèces d'un peuplement mélangé réagissent rarement de la même façon. Si l'une présente des dépérissements importants, on peut espérer que les autres essences prendront le relais. Pratique dans le contexte du changement climatique !

Le douglas est une très bonne essence, mais ...

Pas toujours : le Douglas croît très vite, mais uniquement en conditions favorables ! Inutile donc de reproduire les erreurs passées en l'implantant sur des sols superficiels, trop riches en calcaires, compacts ou présentant un excès d'eau en hiver. Le simple remplacement de l'épicéa par le douglas serait un raisonnement très insuffisant !

Soutien de la Région à la petite propriété : le FA3R est conforté

En rappel, le FA3R est un fonds alimenté par les acteurs de la filière (scieries résineuses, coopératives, pépiniéristes, industries lourdes,...) pour inciter les petits propriétaires du Massif Vosgien et de la Vôge à reboiser en résineux les parcelles entre 50 ares et 4 ha, dans les propriétés de moins de 10 ha. Il s'agit de maintenir le potentiel résineux des petites parcelles, potentiel important pour l'économie du Massif Vosgien.

Le dossier de demande est très simple, adapté aux enjeux, et permet aux propriétaires une aide jusque 1 500 €/ha. **La Région a décidé de venir abonder ce fonds**, sans interférer sur la gouvernance effectuée par les contributeurs de la filière. Voir https://www.fibois-grandest.com/secteurs/focus-sur-le-fa3r-2/, ou contacter le technicien du secteur, CRPF ou Chambre d'Agriculture.

Et la Région souhaite que cette démarche de filière se généralise : Fibois Grand Est entame les discussions pour aboutir à la mise en oeuvre d'un **fonds professionnel d'envergure régionale** : à suivre !

Plus que 6 mois pour bénéficier de la subvention "renouvellement forestier" !

Le dispositif du plan de relance vise à aider financièrement les propriétaires forestiers publics et privés à renouveler leurs forêts dans le contexte du changement climatique (3 types de peuplements éligibles, en 1er lieu **les peuplements sinistrés par la sécheresse ou des phénomènes biotiques, comme les épicéas scolytés ou les frênes chalarosés**. Voir le détail dans notre numéro 11).

Mi-juin, 17 millions d'€ de dossiers avaient été déposés (3 700 ha), principalement en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est.

Faites vite, 1er arrivé, 1er servi : vous avez jusqu'au 31 décembre 2021 pour déposer votre dossier complet ; le plus simple est de se rapprocher d'un gestionnaire forestier (coopérative, expert forestier, technicien indépendant) qui saura s'y retrouver dans la procédure de dépôt de la demande. Celle-ci se déroule en ligne : voir le site https://connexion.cartogip.fr/. Au préalable, vous devez demander un identifiant ainsi qu'un code d'accès en envoyant un message à l'adresse plan.relance@gipatgeri.fr.

CRPF GRAND EST
41 av. du Général de Gaulle-57050 Le Ban St-Martin
E-mail : grandest@crpf.fr
Directeur de la publication : Alain Lefeuvre
Rédacteur en Chef : Stéphane Asaël (par interim)

Graphiste : Musiconair
Mise en page : Béatrice Molinier
Impression : L'Imprimerie moderne à Pont-à-Mousson (54)
IMPRIMERIE MODERNE

Photo couverture : Mireille Mouas-IDF © CNPF
Numéro tiré à 18 000 exemplaires
ISSN 2555-4654
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Labellisé Imprim'Vert

Le Journal d'information forestière La forêt privée du Grand Est est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière du Grand Est et par l'UFGE. Il vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.